

Calendrier de dépôt des dossiers JSI et VVV/SI 2016

| | CE QUI VOUS CONCERNE | | | | CE QUI VOUS CONCERNE |
|---|--|--|---|---|---|
| Période de réalisation des actions | Date limite de communication de l'intention de déposer un dossier : demande par mail à dlopez@laligue.org flanglais@laligue.org | Date limite d'envoi des dossiers à dlopez@laligue.org flanglais@laligue.org (pour corrections et relecture éventuelles) | Date limite de dépôt des dossiers en 2 exemplaires papiers au centre confédéral de la Ligue de l'enseignement ¹ (pour lettre de parrainage et envoi au FONJEP) | Date limite de dépôt des dossiers au FONJEP par le centre confédéral de la Ligue de l'enseignement. | Date des Comités |
| Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016 | 28 septembre 2015 | 5 octobre 2015 | 19 octobre 2015 | 30 octobre 2015 | 30 novembre 2015 |
| Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2016 | 30 novembre 2015 | 14 décembre 2015 | 4 janvier 2016 | 15 janvier 2016 | 19 février 2016 |
| Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2016 | 1 ^{er} février 2016 | 15 février 2016 | 29 février 2016 | 11 mars 2016 | (Jurys en région avril/mai) Comités nationaux JSI et VVV/SI : fin mai 2016 |
| Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2016 | 23 mai 2016 | 6 juin 2016 | 20 juin 2016 | 1 ^{er} juillet 2016 | 9 septembre 2016 |

¹ Attention :

Nouvelle procédure pour les demandes de subvention JSI et VVV/SI au Fonjep :

Envoyer aux dates fixées sur le calendrier de dépôt **2 exemplaires version papier complets** (1 pour la Ligue de l'enseignement et 1 pour le Fonjep)

+ **1 version électronique sous format PDF** (selon le poids : par mail ou via une plate-forme en ligne type Wetransfer). Pour éviter la profusion de pièces, 1 dossier = 1 PDF. **Aucun envoi de document complémentaire ne sera accepté par le FONJEP : tout dossier incomplet sera rejeté.**

Les dossiers devront **en outre respecter le modèle des fiches résumé et budget prévisionnel, recto/verso et comporter tous les documents demandés, y compris la liste des jeunes avec leur âge et leur occupation**. Quant à leur contenu, plan-type et documents obligatoires, ils demeurent inchangés.

Quel que soit leur format, **les dossiers devront arriver à la Ligue de l'enseignement à la date limite de dépôt indiquée sur le calendrier**. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Pour les dossiers VVV/SI, les exemplaires envoyés au Fonjep devront avoir l'avis de la cellule VVV du département. Il faudra donc prévoir de contacter la cellule VVV de votre département et lui envoyer votre dossier pour avoir son avis avant d'envoyer les 2 exemplaires avec l'avis de la cellule à la Ligue de l'enseignement.

Attention : Les bilans des projets devront également nous être envoyés en **3 exemplaires version papier + 1 version électronique sous format PDF** impérativement **2 mois et demi maximum (75 jours) après la fin de votre chantier JSI ou VVV/SI**.

Adresse pour l'envoi des dossiers et bilans : Ligue de l'enseignement – Secteur international 3 Rue Récamier 75 341 Paris Cedex 07